

MENTION DE CONVOCATION

Du treize juin deux mille dix-sept. Convocation du Conseil Municipal adressé individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le seize juin deux mille dix-sept en Mairie de Mars-sur-Allier.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2017

Le vendredi seize juin deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

*Etaient présents : BERTHOMIER Jean-Claude, BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique
CONTE Jean-Marie, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, LEBRUN Aurore, THONIER Cécile*

Pouvoir donné à : PETIT Corinne (pouvoir à FAVARCQ Thierry) HUMBERT Marie (pouvoir à THONIER Cécile), CHEVALIER Véronique (pouvoir à BERTHOMIER Jean-Claude)

Excusé(e)s sans pouvoir :

Non excusé(e)s : -

Séance ouverte à : 20 h 35

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal des 20 janvier, 10 mars, 31 mars et 14 avril 2017

Annulation et remplacement de la délibération n°2017/AVRIL/005 sur le vote des taux des taxes locales directes pour 2017

Annulation et remplacement de la délibération n°2017/MARS/014/bis sur le règlement du cimetière

Présentation par la commission du règlement 2017 du cimetière

Maintenance et logiciel informatique : Changement de prestataire

Hôtel-Bar « Au rendez-vous des Cigognes » : Avancement du dossier

Questions et informations diverses

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/001

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Thierry FAVARCQ est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/002

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/003

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2017

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/004

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/005

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/006

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR 2017 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2017/AVRIL/005)

Après avoir procédé au vote du budget 2017 et approuvé le produit nécessaire à son équilibre, le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour 2017

Taxe d'habitation

(Taux de référence 2017 : 28,06 %) Taux voté 2017 : 28,06 %

Taxe foncière bâtie

(Taux de référence 2017 : 17,99 %) Taux voté 2017 : 17,99 %

Taxe foncière non bâtie

(Taux de référence 2017 : 27,54 %) Taux voté 2017 : 27,54 %

- autorise et charge Monsieur le Maire d'effectuer les procédures administratives nécessaires.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/007
CIMETIERE COMMUNAL : SCHELLEMENT D'URNES
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2017/MARS/014/BIS)

Suite à la rédaction du règlement du cimetière communal par la commission « Gestion du cimetière » le Conseil Municipal doit se positionner sur le scellement d'urnes sur les sépultures.

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal, décide de ne pas autoriser le scellement d'urnes sur les pierres tombales.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/008
PRESENTATION PAR LA COMMISSION DU REGLEMENT 2017 DU CIMETIERE

Cécile THONIER fait lecture au Conseil Municipal du projet de règlement du cimetière communal, article par article établi lors des réunions de travail de la commission.

Il apparaît que quelques modifications ont été proposées.

Après correction par Cécile THONIER, ce règlement du cimetière communal sera envoyé au service juridique de NEOCIM pour validation avant approbation définitive lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/009
MAINTENANCE ET LOGICIEL INFORMATIQUE : CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEEEN du 6 juin 2015 modifiant les statuts,
Vu l'arrêté Préfectoral N° 2015-P-803 du 2 juillet 2015 portant modification des statuts du SIEEEN et la création de l'article 6.1.11 relatif aux technologies de l'information et de la communication,
Vu le rapport de présentation de la compétence des services numériques du SIEEEN,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Le Conseil Municipal décide :

- **DE TRANSFERER** au SIEEEN la compétence de base relative aux nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la base de l'audit comptable et technique.
- **D'ACQUITTER** la cotisation fixée chaque année par les instances du SIEEEN et d'inscrire cette dépense au budget de la collectivité.

- **DE DESIGNER** un élu pour représenter la collectivité au sein du collège électoral relatif à cette compétence : Jean DELEUME.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes définissant les modalités de mise en œuvre de la compétence.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/010

HOTEL-BAR « AU RENDEZ-VOUS DES CIGOGNES » : AVANCEMENT DU DOSSIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier de l'Hôtel-Bar « Au rendez-vous des Cigognes ».

Après cet exposé, le Conseil Municipal juge qu'il est urgent d'intervenir énergiquement et rapidement auprès de l'avocat concerné afin que les 2 parties puissent s'entretenir pour mettre en œuvre le rachat du fond de commerce décidé lors du Conseil Municipal du 14 mars 2017.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/011

ELECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Élections Sénatoriales sont fixées au 24 septembre 2017.

Pour ce faire, il est impératif que les Conseils Municipaux se réunissent le vendredi 30 juin 2017 pour l'élection des délégués et des suppléants des Conseils Municipaux.

DÉLIBÉRATION N°2017/JUIN/012

INTERNET - MONTÉE EN DÉBIT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du Projet Nièvre Haut Débit - MED Mars-sur-Allier.

Les travaux concernant la montée en débit sur le territoire de notre commune s'élèvent à la somme de 31 030,00 €.

L'intégralité de cette somme sera prise en charge par la CCLA.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 juin 2017

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 23 h 20.

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

Le Secrétaire,
Thierry FAVARCQ

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n°2017/JUIN/001 à la délibération n°2017/JUIN/012

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>POUVOIR DONNÉ A</u>	<u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u>	<u>NON EXCUSÉ</u>
BERTHOMIER	J-Claude				
BOULON	Baptiste				
CHEVALIER	Véronique		X BERTHOMIER Jean-Claude		
CONTE	J-Marie				
DELEUME	Jean				
FAVARCQ	Thierry				
GIEMZA	Samuel				
HUMBERT	Marie		X THONIER Cécile		
LEBRUN	Aurore				
PETIT	Corinne		X FAVARCQ Thierry		
THONIER	Cécile				